



## **Pratique 058 DROIT AU COACHING**

### **« DROIT AU COACHING INDIVIDUEL (DCI) »**

Levier(s) de bien-être concerné(s) / mots clés: Compétence, Confiance, Reconnaissance

Grande dimension du bien-être au travail : Formation et Perspectives

Cas concret/ problème/ situation types: Toute équipe de plus de 2 personnes ayant une problématique à résoudre : par exemple, développer les compétences managériales et le leadership, améliorer la performance, amélioration du fonctionnement des équipes.

Description de la pratique : Donner accès aux équipes aux services d'un coach professionnel, une fois par an. Le coach va analyser les objectifs de chaque équipe et définir un mode d'action pour les atteindre. Il doit être un professionnel accrédité et spécialisé dans le coaching en entreprise.

Observé sur le terrain : exemple d'une mise en application réussie (8-10 lignes)

Résultats obtenus de la pratique si existante : Résolution de la problématique de départ et atteinte des objectifs fixés. Meilleure compréhension des enjeux de l'entreprise par les membres de l'équipe.

Amélioration des performances individuelles et collectives, et des relations interpersonnelles. La pratique permet également à l'entreprise de répondre à ses



obligations en matière de santé au travail en anticipant la demande d'accompagnement humain, personnalisé et confidentiel des équipes : approche gagnant-gagnant au service des salariés et de l'organisation.

Limites/risques/limites de la pratique : Le coût pour l'entreprise est important.

L'aspect non contraignant estompe le besoin.

Les besoins ne sont pas clairement identifiés par les équipes.

Cependant, il existe des possibilités de déduction fiscale ou plan de formation. Il peut s'agir d'un investissement nécessaire pour une mise en conformité avec la loi (loi de 1991 sur la prévention des risques et loi de 2002). Pour cela, choisir un coach ou un cabinet respectant la charte Syntec de 2011 d'engagements en matière d'accompagnement social ou un coach accrédité.

Sources et références : Associations professionnelles (SFCoach, EMCC, ICF)